

Rigueur budgétaire et saine gestion, développement durable, culture et créativité : des piliers pour la prospérité

par le maire Paul Leduc



Au terme des deux premiers trimestres de l'année 2016, la Ville de Brossard dresse un bilan fort satisfaisant.

Rigueur budgétaire et saine gestion

Les états financiers déposés le 19 avril pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 témoignent d'une saine gestion. En effet, avec un surplus net de 9 millions de dollars, lequel sera principalement réaffecté à la réalisation de projets qui auront un impact positif et structurant pour les citoyens, et un niveau d'endettement sous la moyenne provinciale par rapport aux villes de population équivalente, l'administration municipale donne un signal clair quant à sa rigueur budgétaire.

Planification urbaine et infrastructures névralgiques

Notre administration a fait de la qualité de vie des citoyens une priorité absolue. Les divers règlements, tel le projet REG-360 *Plan d'urbanisme de la Ville de Brossard 2016-2035* qui mise sur une approche durable du développement, font foi de notre souci constant de renforcer notre collectivité, sa vigueur et son dynamisme. Au chapitre des infrastructures, nos actions ciblent des investissements stratégiques et s'articulent autour d'une vision responsable de la croissance urbaine sur notre territoire.

Développement durable et environnement

Désireuse de devenir un modèle en matière de préservation de l'environnement et de développement durable, la Ville s'est dotée d'un *Plan d'action en environnement 2015-2017*. En plus de confier à la *Division environnement* le suivi des actions identifiées dans ce plan, elle a entériné, en 2016, l'embauche d'un inspecteur chargé de veiller à assurer la conformité des lois et règlements en matière d'environnement.

De manière à favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables et d'un mode de vie respectueux de l'environnement, nous avons également adopté le règlement REG-351. En accord avec la *Politique environnementale*, la *Planification stratégique 2013-2030* et le *Plan d'action en environnement 2015-2017* de la Ville, ce règlement, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2016, favorisera la réduction à la source des matières résiduelles en établissant les modalités relatives à la distribution des sacs d'emplètes en plastique.

Toujours dans l'optique de préserver notre environnement au profit des générations futures, la Ville, qui s'est fixée dans son *Plan directeur de gestion des milieux naturels* comme objectif de protéger à perpétuité 20 % de son territoire, a donné son appui à la création de la Ceinture Verte du Grand Montréal.

Culture et vie communautaire

Les orientations prises en matière culturelle démontrent hors de tout doute notre intérêt pour la culture et notre souci de la rendre accessible au plus grand nombre. Notre ville a toujours considéré la culture sous toutes ses formes comme une priorité pour son développement social. Nous avons fait le vœu d'accroître le plein potentiel culturel des communautés et de faire bénéficier nos citoyens d'une offre qui répond à leurs aspirations. Les décisions prises par l'administration municipale sont le reflet de notre volonté d'encourager la créativité de notre communauté, comme en fait foi l'entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, en février dernier.

Clin d'œil

Faites comme Sallie et moi, allez pianoter sur les pianos publics tous les jours, de 10 h à 20 h, et ce, jusqu'au 2 octobre 2016.

